



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**EXAMEN PROFESSIONNEL
POUR L'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN EN CHEF
DE LA POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE LA POLICE NATIONALE**

SESSION 2019

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

**DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS
DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE
(RAEP)**

ATTENTION

Une fois votre dossier intégralement complété, et accompagné des pièces justificatives mentionnées dans le guide de remplissage, vous devez l'adresser, **EN DEUX EXEMPLAIRES**, par voie postale, **AU PLUS TARD LE MERCREDI 10 JUILLET 2019, DELAI DE RIGUEUR**, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DCRFPN/SDRDP/DOCDP
Section Recrutement et Dispositifs Promotionnels des PTS
73 rue Paul Diomède
BP 144
63020 CLERMONT FERRAND CEDEX 02

ATTENTION

CANDIDATS AUTORISÉS A CONCOURIR

Pour concourir à la session organisée au titre de l'année 2019, le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- appartenir au corps des techniciens PTS et détenir le 2ème grade de ce corps (à savoir technicien principal)
- Être, à la date de la première épreuve, en activité, en détachement, en congé parental, en congé maternité, en congé maladie, en congé longue maladie, en congé longue durée, ou en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale,
- Avoir, au moins un an dans le 5e échelon du deuxième grade à savoir technicien principal et justifier d'au moins trois années de service effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau conformément au décret 2009-1388

Les conditions sont appréciées au 31 décembre 2019.

NB : les fonctionnaires en disponibilité ne peuvent faire acte de candidature

RÈGLES RÉGISSANT LA DÉTERMINATION DE L'ANCIENNETÉ REQUISE :

- Toute période de congé longue maladie (CMO, CLM , CLD) et d'accident de service est prise en compte
- Les années de travail à temps partiel comptent pour leur pleine durée (ex : 1 an à mi-temps compte pour 1an)
- Le congé parental est considéré comme service effectif durant la première année, puis pour moitié les années suivantes

**DOSSIER DE PRESENTATION
DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP)**

SESSION 2019

Examen professionnel de technicien en chef de police technique et scientifique de la police nationale

Première partie : VOTRE IDENTITE

Madame

Monsieur

Nom d'usage ou de mariage :

Nom de naissance :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

adresse E-Mail :

Téléphone :

Deuxième partie : VOTRE SITUATION ACTUELLE

1- AGENT DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ETAT

Ministère/Corps :

Date d'entrée dans l'administration :/...../..... Date d'entrée dans la police nationale :...../...../.....

GRADE ACTUEL :

DATE DE NOMINATION DANS CE GRADE :/..../.....

ECHELON ACTUEL :

DATE DE NOMINATION DANS L'ECHELON :/..../.....

Position actuelle (*activité, détachement, congé de longue maladie....*) :

2-AGENT DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET HOSPITALIÈRE

Ministère/ établissement/ :

Corps / cadre d'emploi :

Intitulé de l'emploi / direction / service:

Date d'entrée dans l'administration :/...../..... Date d'entrée dans l'Etablissement :/...../.....

GRADE ACTUEL :

DATE DE NOMINATION DANS CE GRADE :/..../.....

ECHELON ACTUEL :

DATE DE NOMINATION DANS L'ECHELON :/..../.....

Position actuelle (*activité, détachement, congé de longue maladie....*) :

Troisième partie : INFORMATION SUR LA DISCIPLINE CHOISIE

Vous ne pouvez choisir qu'une seule discipline en cochant la case correspondante. Le choix de la discipline ne peut être modifié après la période réglementaire d'inscription .

- | | | | | | |
|---------------------------------|--------------------------|--|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| Balistique | <input type="checkbox"/> | Biologie | <input type="checkbox"/> | Chimie analytique | <input type="checkbox"/> |
| Documents-écritures manuscrites | <input type="checkbox"/> | Électronique | <input type="checkbox"/> | Hygiène et sécurité | <input type="checkbox"/> |
| Identité judiciaire | <input type="checkbox"/> | Informatique
développement logiciel | <input type="checkbox"/> | Informatique
systèmes et réseaux | <input type="checkbox"/> |
| Mesures physiques | <input type="checkbox"/> | Qualité | <input type="checkbox"/> | Physique | <input type="checkbox"/> |
| Traitement du signal | <input type="checkbox"/> | | | | |

	Différents emplois concernés
Techniques appliquées en milieu professionnel et appareils utilisés	-
	-
	-
	-

Quatrième partie : VOTRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE ET EXTRAPROFESSIONNELLE

Emploi actuel

Libellé (emploi, grade, catégorie):

PERIODE	NOM ,ADRESSE	ACTIVITÉS PRINCIPALES (3 maximum)	PRINCIPALES COMPETENCES ACQUISES ET MISES EN OEUVRE
du			
au			

Emplois antérieurs

Libellé (emploi, grade, catégorie):

PERIODE	NOM ,ADRESSE	ACTIVITÉS PRINCIPALES (3 maximum)	PRINCIPALES COMPETENCES ACQUISES ET MISES EN OEUVRE
du			
au			

Libellé (emploi, grade, catégorie):

PERIODE	NOM ,ADRESSE	ACTIVITÉS PRINCIPALES (3 maximum)	PRINCIPALES COMPETENCES ACQUISES ET MISES EN OEUVRE
du			
au			

Cinquième partie : VOTRE FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE

Les actions de formation en lien avec vos compétences et/ou votre projet professionnel

(DU PLUS RÉCENT AU PLUS ANCIEN)

PÉRIODE ET DURÉE	ORGANISME DE FORMATION	DOMAINE/SPÉCIALITÉ	INTITULE DE LA FORMATION ET INTITULÉ DU TITRE ÉVENTUELLEMENT OBTENU	SAVOIRS ACQUIS
du : au :				
du : au :				
du : au :				
du : au :				
du : au :				
du : au :				
du : au :				

SIXIÈME PARTIE :

LES ACQUIS DE VOTRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Article 3 du décret du 05 décembre 2016 portant statut particuliers du corps des techniciens de police technique et scientifique de la police nationale

Les techniciens de police technique et scientifique de la police nationale concourent aux missions de police judiciaire, par leurs constatations, analyses, recherches et examens de nature scientifique et technique. Ils accomplissent les missions de police technique et scientifique qui leur sont confiées ou s'assurent de leur bon accomplissement par les agents placés sous leur autorité, conformément aux demandes adressées par l'autorité judiciaire, les services de police ou de gendarmerie et de toute autre autorité compétente, en mettant en œuvre les méthodes de travail appropriées et les équipements mis à leur disposition, dans le respect des principes de qualité et de rigueur scientifiques.

Les techniciens de police technique et scientifique ont vocation à seconder ou suppléer les ingénieurs de police technique et scientifique dans l'exercice de leurs missions. Ils peuvent occuper des fonctions d'encadrement et se voir confier, dans le cadre de leur fonction, la direction ou la coordination d'un service ou d'une unité chargés de missions de police technique et scientifique. Ils ont alors autorité sur l'ensemble des personnels actifs, scientifiques, techniques et administratifs affectés à ce service ou à cette unité.

Les techniciens en chef ont vocation à exercer ces fonctions ainsi que celles correspondant à un niveau de compétence particulier acquis par l'expérience professionnelle, par la formation initiale ou par la formation professionnelle tout au long de la vie.

Présentez, ci-dessous de manière manuscrite ou dactylographiée, les éléments qui constituent, selon vous, les acquis de votre expérience professionnelle et vos atouts pouvant être en adéquation avec le profil ci-dessus recherché de technicien en chef de PTS. Vous présenterez votre motivation.

(maxi 1 feuille recto verso format A4)

DOCUMENT DESTINÉ AU SERVICE ORGANISATEUR

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e)

déclare sur l'honneur :

L'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier* ;
Avoir pris connaissance du règlement concernant les fausses déclarations**.

À, le / / Signature du candidat

VISA DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

Je soussigné(e) M.....
ayant la qualité de
certifie que M.....
exerce dans mes services en qualité de

À, le / / Signature et Cachet du bureau/service

* Selon les dispositions de l'article 20 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, la vérification des conditions requises pour concourir doit intervenir au plus tard à la date de la nomination.

Il ressort de ces dispositions que :

- la convocation des candidats aux épreuves ne préjuge pas de la recevabilité de leur demande d'inscription ;
- lorsque le contrôle des pièces fournies montre que des candidats ne remplissent pas les conditions requises pour faire acte de candidature, ils ne peuvent ni figurer, ni être maintenus sur la liste d'admission, ni être nommés dans le grade supérieur, qu'ils aient été ou non de bonne foi.

**En cas de fausses déclarations, le candidat est passible des sanctions pénales prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire.
Elle garantit au candidat un droit d'accès et de rectification pour les données personnelles le concernant auprès de l'autorité compétente.

ACCUSÉ DE RÉCEPTION
DU DOSSIER DE RAEP DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN EN CHEF
DE POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE DE LA POLICE NATIONALE
SESSION 2019

À REMPLIR PAR LE CANDIDAT

NOM DE FAMILLE : NOM D'USAGE :

PRÉNOM :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

MADAME, MONSIEUR,

VOTRE DOSSIER RAEP A ÉTÉ RECEPTIONNE LE :

DANS LA SPECIALITE :

NOM ET SIGNATURE DE L'AUTORITÉ ADMINISTRATIVE